



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté n° 2026-641 Du 03/07/26

portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 7 février 2022 portant définition des données scientifiques de l'archéologie et de leurs conditions de bonne conservation ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté de la Ministre de la Culture du 3 juillet 2017 fixant la liste des éléments constitutifs des offres des opérateurs pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives ;

Vu l'arrêté n° 2026-131 du 19 mai 2026 du Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes portant délégation de signature à Madame Aymée ROGÉ, Directrice régionale des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté n° 2026-02 du 20 mai 2026 portant subdélégation de signature à Monsieur Jonhattan VIDAL, conservateur régional adjoint de l'archéologie ;

Vu le dossier enregistré sous le n° CP0693892400032, demande d'information, Consultation-projet, déposé par – Conservatoire supérieur de musique et de danse de Lyon – pour le projet « 3 Quai Chauveau » localisé à LYON-9E-ARRONDISSEMENT, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 21 mai 2024 ;

Vu le dossier enregistré sous le n° PC0693892600112, permis de construire, déposé par – CNSMD de Lyon – pour le projet « 3 Bis Quai Chauveau » localisé à LYON-9E-ARRONDISSEMENT, transmis par la MAIRIE DE LYON, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 29 avril 2026 ;

Vu la localisation du projet en Zone de présomption de prescription archéologique (Arrêté n°2026-82 du 13 avril 2026) ;

Vu le rapport de diagnostic réalisé par la Direction de l'archéologie de la ville de Lyon remis au préfet de région le 23 avril 2026 ;

Vu l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA), Commission Sud-Est en date du 25 juin 2026 ;

Considérant que les sondages réalisés dans la cour carrée du Conservatoire ont principalement permis de mettre au jour des vestiges du couvent des Cordeliers de l'Observance et de l'église Notre-Dame-des-Anges, ainsi qu'une aire sépulcrale utilisée entre le XVI^e et la fin du XVIII^e siècle. Si aucun vestige antique en place n'a été identifié (seuls des niveaux de colluvions riches en mobilier antique ayant été observés), les découvertes anciennes et les sondages de 2026 confirment toutefois l'existence d'une importante occupation antique et alto-médiévale sur le tènement du projet, à des profondeurs non perçues au diagnostic.

Considérant que les travaux précités doivent être précédés d'une étude des vestiges par une fouille archéologique.

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de fouille archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « 3 Quai Chauveau », sis en :

RÉGION : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- DÉPARTEMENT : RHÔNE

COMMUNE : LYON-9E-ARRONDISSEMENT

Lieu-dit ou adresse : 3 Quai Chauveau, parcelle 74, section CE

Réalisé par : Conservatoire supérieur de musique et de danse de Lyon

L'emprise soumise à la fouille, d'une superficie de 1 395 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté (annexe 1).

Article 2 - La fouille prescrite à l'article 1 sera réalisée conformément au cahier des charges scientifiques annexé au présent arrêté (annexe 2), sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur désigné au même article.

Sa réalisation peut être confiée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives ou à un opérateur titulaire de l'habilitation ou de l'agrément prévus par les articles R.522-14 et R.522-8 du code du patrimoine. Cette habilitation ou cet agrément devra couvrir les périodes suivantes : Antiquité, Moyen Âge et époque Moderne.

L'aménageur transmettra pour avis au préfet de région les offres recevables proposées par les opérateurs dans les conditions fixées par l'article R.523-43-1 du code du patrimoine et par l'arrêté du 3 juillet 2017 susvisé.

L'aménageur conclura avec l'opérateur retenu un contrat comportant le projet scientifique d'intervention, lequel précisera les modalités de mises en œuvre des prescriptions énoncées par le cahier des charges scientifique précité.

Article 3 - La fouille peut être entreprise après que l'aménageur a sollicité et obtenu l'autorisation prévue par l'article R.523-46 du code du patrimoine.

À cet effet, l'aménageur produit un dossier comprenant le contrat, daté et signé, mentionné à l'article 2, le justificatif de l'agrément de l'opérateur et, le cas échéant, la déclaration sur l'honneur prévue à l'article R.523-45 du code du patrimoine.

Article 4 - La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au Conservatoire supérieur de musique et de danse de Lyon.

Fait à Lyon, le 03/07/26

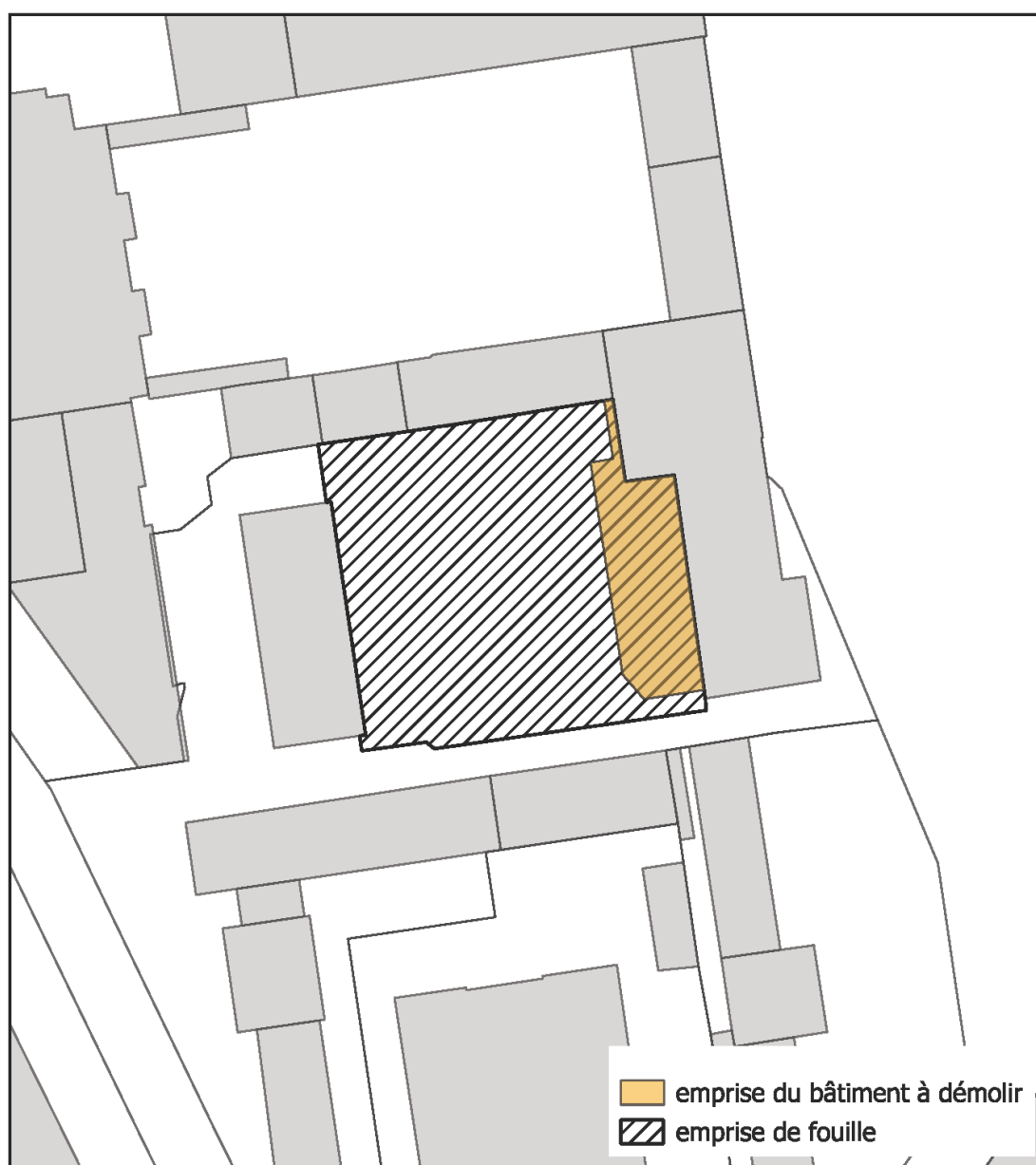
Pour le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et par délégation,
La directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,

Le conservateur régional adjoint de l'archéologie

Jonhattan VIDAL

LYON (9e arrondissement)
3 Quai Chauveau

Annexe 1 : plan de l'emprise de fouille



Sources : BD ORTHO® V3, Ortho 20 cm ; IGN Parcellaire Express (PCI) . SCR : RGF93 v1 / Lambert-93

Document cartographique produit par : Service archéologique régional de l'archéologie d'Auvergne - Rhône-Alpes,
Drac Auvergne - Rhône-Alpes
établi le 22/05/2026



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

En application de l'article 2 de l'arrêté n° 2026-641, la fouille préventive sera réalisée conformément au cahier des charges scientifique ci-après.

Le projet d'intervention de l'opérateur devra être conforme à l'arrêté du 3 juillet 2017.

CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE POUR UNE OPERATION DE FOUILLE ARCHEOLOGIQUE PREVENTIVE

(Conformément au livre V du Code du Patrimoine et à la loi LCAP)

L'opérateur devra remplir un récapitulatif des moyens qui devra être conforme au modèle annexé en fin de cahier des charges

DEPARTEMENT : RHONE

COMMUNE : Lyon (9^e arrondissement)

Lieu-dit ou adresse : 3 Quai Chauveau

1. Données techniques

1.1 Emprise de l'opération

L'emprise de la fouille correspond à celle du projet de construction, soit environ 1395 m², délimitée sur le plan en Annexe 1 ; elle est située sur la parcelle 74, section CE.

1.2 Données techniques particulières

La fouille s'inscrit dans le cadre de la restructuration d'une partie du site du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon (CNMSD). Elle devra intervenir sur la totalité de l'emprise telle que figurée en Annexe 1 et intervenir jusqu'à la cote de fond des vestiges.

Les travaux, initialement prévus sur deux secteurs (la cour dite « des Platanes » au nord, et la « cour carrée » au sud), se recentrent dans le permis de construire uniquement sur la cour sud. Ils prévoient :

- la démolition de l'extension du bâtiment du CEMAGREF construit en 1988 ;
- la construction d'un nouvel auditorium ;
- la remise en état et l'implantation de nouveaux réseaux ;
- la végétalisation du reste de la cour.

Le démarrage des travaux dans la cour carrée étant conditionné par la démolition de l'extension du bâtiment du CEMAGREF (cf. Annexe 1), une **surveillance préalable sera menée durant ces travaux, notamment pour la démolition de la dalle basse** (cote de fond de fouille définie par l'aménageur de **166,20 m NGF**). La fouille pourra ensuite être poursuivie dans un second temps dans ce secteur, jusqu'à la cote de fond des vestiges, en fonction des modes de confortement choisis (blindage ou palier).

Au regard des contraintes du terrain, la procédure de décapage, de circulation des engins et d'évacuation des déblais devra faire l'objet d'une description détaillée.

Tous les éléments de diagnostic technique (structure, pollution, etc.) devront être préalablement transmis à l'opérateur archéologique et au Service régional de l'archéologie.

Le principe, la nature et la mise en œuvre des confortements périphériques et de mise en sécurité du terrain devront être détaillés. Si le principe d'un blindage périphérique est retenu, il conviendra d'en préciser la nature et les étapes de mise en œuvre. Dans l'hypothèse d'interventions durant la fouille (tirantage, boisage...), les modalités de protection des vestiges au cours de celles-ci devront être précisées.

Pour la cour carrée, le toit de la nappe estimé est 163,9 NGF, le niveau de circulation actuel variant entre 168.9 et 169.40 NGF. Cependant, cette nappe est soumise à des fluctuations saisonnières et son niveau libre pourrait remonter et baigner les terrains concernés par le projet (maximum relevé à - 2,7 m/TA en janvier 2022).

La puissance stratigraphique des vestiges reconnus sur le site est comprise entre 169,08 m NGF (vestiges modernes conventuels) et environ 164,60 m NGF (pour les vestiges antiques, d'après les observations d'A. Audin). En principe, les terrassements ne devraient donc pas recouper le niveau de la nappe s'ils sont réalisés en période de basses eaux. Il peut donc être recommandé de réaliser les travaux en cette période.

Le calendrier d'intervention, notamment pour la surveillance des travaux de démolition de l'annexe du CEMAGREF, devra tenir compte du phasage envisagé pour les travaux. Les contraintes liées à l'avancement des travaux pourront ainsi entraîner une discontinuité de l'intervention archéologique.

1.3 Mesures de conservation préventive des vestiges laissés *in situ*

Des mesures de protection devront être mises en œuvre si des vestiges devaient être laissés *in situ*. Un géotextile sera mis en place sous surveillance de l'opérateur, au contact des vestiges, avant dépose d'un remblai inerte sur une épaisseur de 0,50 m.

Les méthodes mises en œuvre pour ces mesures de protection seront présentées par l'opérateur et validées par le SRA.

1.4 Sécurité et protection des espaces fouillés

Toutes les dispositions doivent être prises afin de garantir la sécurité des personnes, des vestiges et des données archéologiques sur le terrain. Il est prévu l'implantation, si besoin, d'abris de fouille et le recours à tous les moyens permettant la protection des vestiges en cas d'intempéries. Par ailleurs, si les conditions atmosphériques et l'état des sols devaient rendre difficile une approche correcte des vestiges, il serait nécessaire d'envisager l'interruption momentanée de l'opération et sa reprise ultérieure pendant une durée d'intervention équivalente. Une base vie devra être établie en dehors et à proximité des secteurs de fouille.

2. Données scientifiques

2.1 Contexte général (d'après Cassagnes 2026 et Ducourthial 2022)

Le projet d'aménagement se situe à l'extrémité méridionale du 9^e arrondissement de Lyon, en rive droite de la Saône. Il se localise plus précisément dans le défilé de Pierre Scize, dans une étroite zone plane en pied du versant de l'éperon de Loyasse. Le site est donc « propice à être touché, en termes de processus naturels, soit par des alluvions (dépôts de Saône depuis l'est (ancien chenal ou alluvions de débordements), soit par des colluvions depuis l'ouest » (Gaillot, dans Cassagnes 2026, p. 32). L'éperon de Loyasse forme à cet endroit une concavité qui a privilégié l'implantation d'édifices importants dès l'époque romaine, jusqu'à l'époque contemporaine.

Le site est occupé à l'époque médiévale par l'hôpital des Deux Amants, mentionné dès 1176 mais dont la date de fondation est inconnue. A son emplacement s'établit en 1493 le couvent des Cordeliers de l'Observance dont l'église, détruite lors des Guerres de Religion puis rebâtie, est à nouveau démolie en 1846. Au nord du couvent des Cordeliers, le monastère de Sainte Elisabeth des Deux Amants s'installe en 1660. En 1795, l'Ecole vétérinaire de Lyon vient occuper le monastère des Deux Amants, puis s'étend à partir de 1846 dans les bâtiments du couvent des Cordeliers. Enfin, en 1984, le Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon s'installe dans les locaux de l'école vétérinaire, transférée à Marcy-l'Étoile.

Si les premières découvertes (épigraphique) sur le site remontent au XV^e siècle, c'est surtout à partir de 1846, lors des travaux d'agrandissement de l'Ecole vétérinaire, qu'ont été observés de nombreux vestiges sur l'emprise du projet. Sont décrits des mosaïques, des éléments lapidaires (colonnes, chapiteaux, bas-reliefs ornés, épitaphes), ainsi que « des tessons de poteries romaines et une foule de débris appartenant à cette époque » (Comarmond 1846, p. 67-68, dans Ducourthial 2022), éléments témoignant de l'existence d'édifices antiques de qualité ; pour la période médiévale sont également mentionnées des tombes, des monnaies et des inscriptions.

Au XX^e siècles, plusieurs interventions ont permis de mettre au jour des vestiges confirmant la présence d'une importante occupation antique et alto-médiévale. Ne seront mentionnées ici que les plus importantes.

1951

Les terrassements effectués au printemps 1951 pour la construction d'une annexe de l'école vétérinaire en façade sur la Saône (le CEMAGREF), révèlent la présence de vestiges antiques sous la nef de l'ancienne église des Cordeliers. Dans sa *Topographie de Lugdunum*, A. Audin mentionne brièvement une « réserve d'eau » (citerne ?), une salle au sol dallée de marbre et de mortier de tuileau, ainsi qu'une « autre salle de forme arrondie » et, plus au nord, « un bassin où aboutissaient les eaux d'une source qui jaillissait sans doute du pied de l'éperon de Loyasse », qu'il interprète comme pouvant appartenir à des thermes publics (Audin 1964, p. 144).

1964

F. Poplin, élève de l'école vétérinaire, réalise un sondage de 2 × 2 m en profitant de nouveaux travaux de terrassements dans le parc (rapport inédit). Celui-ci lui permet de découvrir, à 3,60 m de profondeur, une sépulture dite « burgonde » avec des clous suggérant la présence d'un cercueil. Une seconde tombe, celle d'un immature déposée dans une structure en pierres (dite « cyste »), est également mise au jour. Les fouilles sont interrompues à 6 m à cause de la nappe phréatique. Des travaux de réseaux réalisés à proximité de la Saône mettent au jour parallèlement les vestiges d'une activité verrière.

1984

En 1984, le diagnostic mené par B. Mandy (rapport inédit), préalablement à la construction d'un bâtiment du futur conservatoire, a permis de dégager au pied de la colline les restes d'un bâtiment antique – dont une structure à degrés s'enfonçant sous la balme, un long mur de soutènement parallèle à la pente, et une pièce rectangulaire –, ainsi que deux tombes paléochrétiennes, semblables à celle qui était apparue dans le sondage de 1964.

1988

Enfin, des fouilles sont réalisées en 1988 par C. Becker (rapport inédit), dans le cadre des travaux d'agrandissement du CEMAGREF. L'opération a révélé, entre les fondations subsistantes de l'église des Cordeliers, des vestiges appartenant à deux phases. D'une part, des structures médiévales mal documentées : deux murs en pierres sèches, probablement antérieurs à l'église du XV^e siècle et liés à l'ancien hôpital, ainsi qu'une sépulture humaine non décrite. D'autre part, des vestiges antiques plus significatifs : ils correspondent aux installations thermales repérées par A. Audin en 1951, comprenant un bassin avec sol en *terrazzo* auquel semble lié un canal de chauffe (*alandier*), et des caniveaux destinés à l'évacuation de l'eau.

Les nombreuses découvertes archéologiques sur le site du CNMSD révèlent ainsi la présence d'un important ensemble antique encore mal identifié, possiblement un habitat de qualité, et/ou des thermes. Une inscription pourrait appuyer cette dernière hypothèse. Découverte en 1865 dans la Saône au niveau du Quai Chauveau / montée du Greillon, à proximité donc de notre projet, cette inscription, en partie lacunaire, mentionne des petits thermes « aux vertus salutaires » situés sur la propriété de C. Ulattius Apper (*CIL*. XIII. 1926 = *AD*. 112). Elle témoignerait de la présence d'un établissement balnéaire situé sur la propriété de C. Ulattius, de statut privé mais ouvert au public – puisque faisant l'objet d'une enseigne publicitaire –, qu'il serait tentant de relier, avec beaucoup de précaution, aux vestiges de nature (vraisemblablement) thermale reconnus sur le site du CNMSD.

Pour les périodes postérieures enfin, les découvertes témoignent d'une vaste zone funéraire paléochrétienne, probablement plus étendue qu'estimé, et confirment l'installation du couvent des Cordeliers et de son église à la fin du XVI^e siècle, à l'emplacement de l'actuelle cour Carrée.

2.2 Éléments acquis lors du diagnostic

Le diagnostic archéologique a été réalisé du 19 novembre au 10 décembre 2025 par la Direction de l'archéologie de la ville de Lyon, sous la direction de Laure Cassagnes. Il s'inscrit dans le cadre de la première phase du projet « Campus artistique », porté par le Conservatoire de Lyon, visant à réhabiliter et étendre le bâtiment Saône, ainsi que la cour carrée. De manière générale, les vestiges archéologiques mis au jour durant cette opération complètent nos connaissances de ce secteur méridional du 9^e arrondissement situé en bordure du Saône, pour l'époque antique, et plus particulièrement pour la période moderne.

Sur cette emprise, quatre sondages ont été réalisés : deux sont localisés dans la cour des Platanes au nord (SD 1 et 2) (qui n'est pas concernée par cette première phase de travaux), et deux dans la cour carrée (SD 3 et 4). La surface totale diagnostiquée est de 116 m² sur une emprise globale de 3600 m², soit 3,22% du tènement. Le diagnostic à proprement parler a été précédé, en 2024, d'une surveillance des travaux de reconnaissance de fondation, au niveau de la cour carrée. Sous la direction de Lucas Guillaud, cette intervention a permis de mettre en évidence la fondation d'un mur (niveau d'apparition : 168,64 m NGF) constitué de blocs de gneiss, qui pourrait être rattachable à un bâtiment du couvent des Cordeliers.

Ne seront décrits ici que les résultats des sondages concernant plus particulièrement l'emprise de fouille, soit les sondages 3 et 4, qui sont par ailleurs ceux qui se sont révélés les plus riches en termes de vestiges. On signalera néanmoins que le sondage 1 a livré des indices d'occupations protohistoriques (céramique résiduelle) et antiques (mur isolé et remblai de démolition), des colluvions modernes ainsi qu'un bâtiment de l'époque contemporaine ; le sondage 2 a quant à lui révélé des indices ténus d'une occupation, notamment une structure indéterminée attribuable à l'Antiquité, ainsi que de niveaux de colluvions, de remblais et de fosses datés des périodes moderne et contemporaine.

Les sondages, dont les dimensions varient à l'ouverture entre 16 m² et 35 m², ont été menés jusqu'à une profondeur moyenne de 1,30 m ; quelques sondages profonds ont été réalisés, atteignant jusqu'à 2,73 m (SD 1, 2 et 4). Les niveaux archéologiques (phase 3, époque moderne) apparaissent à partir de 0,25 m (SD 3 et 4) sous le niveau de sol actuel ; le terrain naturel n'a pu être atteint dans aucun sondage, ce qui témoigne de la densité stratigraphique de ce secteur et des phénomènes d'alluvions et de colluvions ayant entraîné un fort recouvrement des vestiges pour les périodes les plus anciennes. D'après les observations et calculs du géomorphologue, il est probable que « le sommet du terrain naturel, des alluvions de la Saône, se trouve à l'altitude de 164,50 m NGF, soit à 4 mètres de profondeur » (Gaillot, dans Cassagnes 2026, p. 33).

Cette opération a permis de mettre en évidence quatre périodes d'occupation : la Protohistoire (SD1) dans une moindre mesure, mais surtout l'Antiquité, la période moderne et la période contemporaine, observées dans tous les sondages.

Le SD 3 se localise au nord-est de la cour carrée. D'une superficie d'ouverture de 35 m², il a livré la stratigraphie la plus riche du site, avec des vestiges allant de l'Antiquité à l'époque contemporaine. Le sondage a été mené jusqu'à la cote générale de 0,60 m, la densité des sépultures et des vestiges modernes sur l'intégralité de l'emprise ouverte ne permettant pas de descendre au-delà. Seuls quelques sondages ponctuels, jusqu'à 1,70 m de profondeur, ont été réalisés afin de quantifier la densité des sépultures.

Les niveaux antiques correspondent surtout à des dépôts naturels de la Saône, associés à un unique aménagement d'assainissement (US 3078) indiquant une fréquentation ponctuelle du secteur.

Aucune occupation médiévale clairement identifiable n'a été mise en évidence. Malgré la mention de l'Hôpital des Deux-Amants dès la fin du XII^e siècle, aucun niveau archéologique ne confirme son implantation dans l'emprise du sondage.

À la fin du XV^e siècle, le couvent des Cordeliers de l'Observance et l'église Notre-Dame-des-Anges s'installent sur le site. Le sondage a permis de mettre en évidence, pour cette phase 3, des niveaux de chantier ainsi que des maçonneries de fondation correspondant à l'angle nord-ouest de l'église (MA 3038/3040 et MR 3004/3022, apparaissant en moyenne à 0,25/0,30 m du niveau de circulation actuel) et au couvent (MR 3009/3037, MR 3016 et MR 3014). En l'état actuel, rien ne permet de définir si ces structures sont rattachables à l'édifice initial du XV^e siècle ou à la reconstruction menée après leur destruction en 1562 par les troupes calvinistes.

Un cimetière se développe ensuite au nord de l'église ; les seize sépultures mises au jour (dont quatorze en connexion) apparaissent entre 168, 82 et 168,35 m NGF, soit entre 0,50 et 0,97 m du niveau de sol actuel. Elles témoignent d'au moins trois états d'occupation successifs, pour une utilisation comprise entre le XVI^e et la fin du XVIII^e siècle, avec une évolution notable des orientations (est-ouest puis nord-sud, avant un retour ponctuel à l'est-ouest) en fonction des phases. Selon l'auteur « la présence conjointe d'individus adultes et immatures permet d'interpréter cet ensemble comme un cimetière laïc et non un cimetière exclusivement conventuel. Le mobilier y est très peu représenté, tandis que les pratiques funéraires semblent privilégier l'inhumation en linceul, attestée par la découverte d'épingles, en l'absence d'indices probants de cercueils, notamment de clous » (Cassagnes 2026, p. 73).

Ce sondage a également permis de mettre en évidence une structure de chauffe moderne intégrée au bâti conventuel (four FR 3012 et maçonnerie annexe MA 3013, apparaissant à 0,4 m du niveau de sol actuel) datées de la seconde moitié du XVII^e siècle. Celles-ci pourraient être interprétées comme une chaufferie semi-enterrée, accessible par un escalier, intégrée au sous-sol d'un bâtiment aujourd'hui disparu. Enfin, la phase contemporaine (phase 4) est marquée par l'arasement définitif du couvent, de l'église et du cimetière, intervenu au plus tard au milieu du XIX^e siècle, ainsi que par l'installation de divers réseaux et de l'enrobé de la cour.

Le sondage 4, d'une surface à l'ouverture de 16 m², est localisé au sud-ouest de la cour carrée. Un sondage profond jusqu'à 2,56 m a permis de livrer des niveaux de colluvions datables de la période antique (phase 2), ainsi que des vestiges archéologiques attribuables à la période moderne (phase 3). Bien que présentant une stratigraphie plus simple, la chronologie des phases mises en évidence est similaire à celle observée dans le sondage 3. Les niveaux antiques correspondent principalement à des colluvions ayant entraîné du mobilier antique en position secondaire depuis des occupations situées plus à l'ouest.

À la fin du XV^e siècle, le secteur est intégré au couvent des Cordeliers de l'Observance. Les maçonneries découvertes (MR 411 et 412 ; MR 407 et 409) peuvent être rattachées aux bâtiments conventuels, probablement à la galerie du cloître figurée sur les plans anciens. Elles apparaissent à partir de la cote 169,14 m NGF, soit à 0,25 m du niveau de sol actuel. A l'instar du SD 3, aucune trace archéologique de la destruction des bâtiments religieux lors du sac de Lyon en 1562 n'a pu être reconnue. La phase 4 est également matérialisée par des remblais de démolition et de nivellement scellant l'ensemble des structures antérieures et traduisant une requalification complète du secteur entre la fin du XVIII^e et le XXI^e siècle.

2.3.1 Documentation disponible

Le responsable d'opération prendra connaissance du contexte archéologique et de la documentation disponible.

Dossier communal et base de données Patriarche : à consulter au SRA

- Rapports de diagnostic et fouille :

Cassagnes 2026 : Cassagnes L., *Conservatoire supérieur de musique et de danse de Lyon, 3 Quai Chauveau, 69009 Lyon*, Rapport de diagnostic archéologique, Lyon, DAVL, 2026 (**voir bibliographie indicative**).

Ducourthial 2022 : Ducourthial C., *3 quai Chauveau CNSMD Lyon 9e*, Rapport de diagnostic, Lyon : SAVL, DRAC-DAH Rhône-Alpes.

Mandy 1984 : Mandy B., *2 quai Chauveau, Lyon 9e*, Rapport de sondages, Lyon : SAM de Lyon, DRAC-DAH Rhône-Alpes.

Ensemble des rapports d'opération conservés au Centre de documentation de la DRAC.

- Bibliographie indicative :

Audin 1951 : Audin A., *École Vétérinaire, 2 quai Chauveau, Lyon 9e, Fonds Audin*, Il 063 008, Rapport de fouille, Lyon.

Audin 1964 : Audin A., *Essai sur la topographie de Lugdunum*, 3^e édition revue et augmentée, Lyon.

Chalabi, Charvolin 1979 : Chalabi M.-A., Charvolin M.-R., « L'ancienne École nationale vétérinaire de Lyon », *Bulletin des Musées et Monuments Lyonnais*, 6, 1, p. 209-218.

Comarmond 1846 : Comarmond A., *Description du musée lapidaire de la ville de Lyon, Épigraphie antique du département du Rhône*, Lyon : F. Dumoulin.

Le Mer, Chomer 2007 : Le Mer A.-C., Chomer C. (éd.), *Carte archéologique de la Gaule. 69,2: Lyon / Anne-Catherine Le Mer et Claire Chomer*, Paris : Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres [u.a.].

Lenoble 2018 : Lenoble M. (dir.), *Atlas topographique de Lugdunum, I, Lyon-Fourvière*, Dijon : UMR 6298, ARTEHIS, Université de Bourgogne, coll. « 47e suppl. à la Revue archéologique de l'Est ».

Martin 1908 : Martin J.-B., « Cordeliers de l'Observance », in *Histoire des Eglises et Chapelles de Lyon*, vol. II, Lyon : H. Lardanchet, pp. 219-223.

Monin 2024 : Monin M. (dir.), *Atlas topographique de Lugdunum, II, Lyon-Croix-Rousse, Presqu'île, quartiers fluviaux*, ALPARA, Lyon.

3. Objectifs scientifiques

De façon générale, les sondages réalisés dans le périmètre de la cour carrée du Conservatoire ont principalement révélé des vestiges rattachables au couvent des Cordeliers de l'Observance et à l'église Notre-Dame-des-Anges. Le mobilier associé à ces structures n'a pas permis de définir si celles-ci étaient liées à la première phase d'implantation des Cordeliers sur le site (à la fin du XV^e siècle) ou bien à la phase de reconstruction menée après la destruction de l'église en 1562. Localisée dans le quart nord-est du sondage 3, soit au nord-est de l'église et de l'emprise, une aire sépulcrale a également été mise au jour : celle-ci a révélé au moins trois niveaux d'occupation, s'échelonnant entre le XVI^e et la fin du XVIII^e siècle.

Seuls des niveaux de colluvions antiques ont pu être mis en évidence dans les sondages, sans structures associées : riches en matériels antiques, ces couches proviennent vraisemblablement de sites situés en amont à l'ouest. Pour autant, les nombreuses découvertes effectuées sur le site depuis le XIX^e siècle témoignent indiscutablement d'une importante occupation antique (thermes et/ou habitat de qualité) et alto-médiévale (aire funéraire). Les données issues de ces opérations permettent d'estimer le niveau des vestiges entre 3,50 m et 3,80 m par rapport au niveau de sol actuel (pour les observations réalisées par A. Audin, immédiatement à l'est de l'emprise), tandis que les sondages de B. Mandy (1984), à l'ouest, ont mis en évidence des vestiges antiques affleurant parfois directement sous les structures modernes, l'arase des murs étant située entre 0,40 et 0,80 m. La fouille de C. Becker en parallèle de l'agrandissement du CEMAGREF (qui doit aujourd'hui faire l'objet d'une démolition), donne une cote d'apparition de l'église à 168,69 m NGF (environ 0,60 m du niveau de sol actuel), tandis que les maçonneries antiques sont cotées à 164,62 m, soit 5 m (?) sous le niveau de sol. Les sondages de 2026 semblent confirmer ce fort recouvrement des vestiges antiques et médiévaux, notamment dans la partie orientale du Conservatoire.

L'opération de fouille préventive devra permettre, d'une manière générale, de déterminer l'organisation et la structuration de l'ensemble des vestiges. Elle s'attachera, pour chacune des phases d'occupation attestées, à établir leur chronologie relative et à les dater. Les différents espaces identifiés devront être caractérisés, et le phasage de leur mise en place et de leurs modifications successives établi.

Périodes médiévale, moderne et contemporaine

L'opération de fouille visera à comprendre la genèse et l'évolution de ce site, occupé dès le XII^e siècle par l'hôpital des Deux Amants, sur lequel s'implante en 1493 le couvent des Cordeliers de l'Observance : en l'occurrence, le projet concerné par l'aménagement se situe pour partie sur l'emprise de l'église Notre-Dame-des-Anges, détruite lors des Guerres de Religion puis, selon la tradition, rebâtie.

L'opération de fouille visera en premier lieu à comprendre la genèse et l'évolution de cette partie conventuelle, ainsi que l'organisation et la gestion des différents ensembles. Une attention particulière sera portée aux éventuels éléments de structuration des parties conventuelles et des jardins du couvent (murs de terrasses, clôtures, fosses de plantation, structures hydrauliques, terres dites de jardin, espaces funéraires en dehors du cimetière conventuel ?).

Il conviendra enfin de documenter les changements de l'espace conventuel de la fin du XVI^e, faisant probablement suite aux guerres de religion, puis (plus succinctement) des XIX^e/XX^e s., au moment des grands bouleversements urbains, qui participent au démantèlement du couvent mais aussi à la réorganisation du site : ainsi, cet espace religieux est intégré à partir de 1846 à l'école vétérinaire (présente sur le site du monastère des Deux Amants, au nord, dès 1795), et en 1984, au Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon, soulignant ainsi une profonde mutation qu'il conviendra de mettre en lumière.

Une **étude documentaire** sera ainsi réalisée préalablement à l'intervention de terrain afin de fournir au responsable de l'opération les données historiques relatives à l'implantation du Couvent des Cordeliers sur le site de l'Observance, ainsi que les plans relatifs à la période moderne et contemporaine qui pourraient compléter le premier recollement de C. Ducourthial (2022). Par ailleurs, l'ensemble conventuel des Cordeliers de la Presqu'île (Saint-Bonaventure) est mieux connu, à l'instar de son histoire : en prendre connaissance pourrait aider à mieux comprendre le site de l'Observance.

Il s'agira donc d'établir une critique d'authenticité sur les vestiges par rapport à une historiographie plus que lacunaire, afin de mieux appréhender les dynamiques éditaires de ce secteur sur le temps long.

Une aire funéraire attendue : le cimetière conventuel

La confrontation de l'espace funéraire mis au jour au sein du sondage 3 avec le plan géométral de 1789 permet de confirmer la localisation du cimetière conventuel au nord-est de l'église. En effet, malgré un léger décalage, on note que le mur (MR3009) d'orientation NO-SE semble correspondre au mur de clôture occidental du cimetière, dont l'emprise totale a été estimée à 312 m² (260 m² si l'on considère uniquement l'emprise concernée par le futur aménagement).

Selon les conclusions de l'archéoanthropologue, l'interprétation des données issues du sondage 3 doit être menée avec prudence, en raison des contraintes méthodologiques et des facteurs de pondération : en effet, les limites liées à l'excavation, aux perturbations modernes et aux choix de modélisation influencent directement l'estimation du nombre d'individus susceptibles d'être affectés par les aménagements projetés. Sur la base de ces calculs, le nombre d'individus potentiellement inhumés à fouiller a été ramené à **400 individus**.

Les travaux d'extension de l'ancienne école vétérinaire, ainsi que les aménagements successifs liés à l'installation du Conservatoire (parking, réseaux d'assainissement, bâtiments), ont durablement impacté le cimetière. Malgré ces incertitudes, les résultats devraient fournir des éléments significatifs pour la compréhension de l'organisation spatiale et de la densité du cimetière associé à l'église de l'Observance, mais aussi constituer un important témoignage de la population inhumée au sein d'un cimetière conventuel de la ville de Lyon entre le XVI^e et la fin du XVIII^e siècle.

L'étude du fait funéraire reposera sur une analyse spatiale des vestiges. La limite des extensions septentrionale et occidentale du cimetière devra être confirmée, et les indices d'une structuration de l'espace et des circulations à l'intérieur de l'espace d'inhumation, nécessairement contraint, devront être recherchés.

La question de la chronologie du cimetière devra être soigneusement étudiée, en plan et en stratigraphie (phasage et datation des diverses nappes d'enfouissement, y-a-t-il continuité de l'occupation ou ruptures ?).

Les modalités de dépôts, les pratiques funéraires et mortuaires (ossuaires, réductions, curages), l'architecture des sépultures, ainsi que leur évolution typologique, devront être documentées.

En second lieu, une étude du recrutement de cet ensemble funéraire (caractérisation biologique de la population enfouie au cours du temps) devra être réalisée. Ainsi, il n'est pas rare de trouver des sépultures de laïques, ainsi que des enfants, dans les espaces conventuels, à l'instar des cloîtres des abbayes de Souvigny, Charlieu ou encore Viviers (cf. Baud, Tardieu 2014, *op. cit.*).

Un nombre minimum d'individu devra être établi à partir des sujets mis au jour en situation primaire et ceux décomptés en situation secondaire.

Pour la période antique enfin, l'objectif de cette fouille est multiple :

Les différents espaces identifiés devront être caractérisés, et le phasage de leur mise en place et de leurs modifications successives établi. Il s'agira durant la fouille de préciser la nature des vestiges mis au jour durant les différentes campagnes de fouille du XX^e siècle (domestique et/ou thermale ?), leur disposition et leur orientation afin d'appréhender leur insertion dans l'urbanisation générale de ce quartier de la cité antique de *Lugdunum*. On cherchera plus particulièrement à établir un schéma organisationnel des différents bâtiments, tout en s'attachant à déterminer leur équipement (enduits peints, mosaïques, pavements de sol...). Une attention particulière sera ainsi portée aux modes de construction, aux niveaux de sols et au matériel associé à ces niveaux, qui pourraient témoigner de l'usage des bâtiments et des infrastructures de manière générale.

La présence de la Saône joue un rôle important ici : il conviendra donc d'être attentif aux aspects géomorphologiques pour tenter d'identifier les différentes séquences de crues dans le secteur et d'évaluer l'interaction avec les vestiges. On sera ainsi attentif à mettre en évidence toutes les traces d'aménagements anthropiques caractéristiques des secteurs de berges (niveaux d'assainissement, exhaussements, drainages, digues, aménagements portuaires).

Un espace funéraire tardo-antique, mis au jour lors du sondage Poplin mais aussi durant la fouille Mandy-Lascoux de 1984, est localisé à l'ouest de l'emprise, au pied de la colline, sur une emprise d'au moins 200 m de long du nord au sud ; on en ignore cependant l'extension orientale. Il n'est donc pas à exclure que cet espace funéraire, vraisemblablement installé de manière opportuniste dans des espaces abandonnés et/ou des remblais de démolition antiques, se soit étendu jusqu'à l'emprise du projet.

Dans ces objectifs, les résultats devront être mis en relation - tant d'un point de vue cartographique que dans leur analyse, notamment concernant la qualification des structures - avec les données acquises précédemment sur l'environnement proche en particulier, tout en précisant les données de l'Atlas (Castelbou, à paraître). Elles s'inscriront bien entendu dans le contexte général du secteur et dans la continuité des opérations inédites réalisées sur le site. Dans cette perspective, un recollement des données archéologiques existantes s'avérera nécessaire : il pourra se baser sur le premier recueil documentaire proposé par C. Ducourthial (2022).

Etudes géomorphologiques et paléoenvironnementales

Ces études définiront le contexte d'implantation et de fonctionnement des premiers niveaux d'occupation anthropique. Une attention particulière sera portée à la taphonomie du site. On cherchera à comprendre les dynamiques naturelles et anthropiques qui ont présidé à la mise en place de l'occupation antique, médiévale et moderne, ainsi que des phénomènes de colluvions et d'alluvions ayant participé au recouvrement et au modelage du site.

La synthèse devrait ainsi permettre de compléter nos connaissances, encore relativement limitées, de la dynamique d'occupation caractérisant ce secteur de berge de Saône, en périphérie de la ville, de l'Antiquité jusqu'à nos jours.

4. Principes méthodologiques et techniques

4.1 Organisation opérationnelle

L'opération archéologique comprend une tranche ferme et cinq tranches conditionnelles, qui pourront être mises en œuvre successivement ou simultanément selon les vestiges découverts, à la demande du Service régional de l'archéologie, selon les modalités explicitées au paragraphe 6.2.

4.2 Méthodologie de relevé et de fouille des structures

4.2.1. Tranche ferme

- Fouille

Seule une fouille extensive en aire ouverte et exhaustive sur la totalité de l'emprise prescrite est susceptible de répondre aux problématiques du site énoncées ci-dessus.

Le décapage sera effectué sur la totalité de l'emprise sous la direction des archéologues jusqu'à la cote supérieure d'apparition des couches de démolition/occupation. Les structures seront repérées et leur emplacement matérialisé au fur et à mesure de leur découverte. Elles seront documentées et géolocalisées sur un plan masse qui sera établi dès le début de la fouille et mis à jour régulièrement. Des coupes de référence devront être aménagées afin d'obtenir des informations stratigraphiques et topographiques sur l'ensemble de l'emprise de la fouille.

Compte tenu du fort recouvrement sédimentaire des vestiges antiques, un redécapage devra être réalisé à l'issue de la fouille des niveaux modernes et potentiellement médiévaux. L'opérateur devra, par conséquent, prévoir les moyens mécaniques nécessaires à ce décapage en plusieurs phases.

La totalité des structures mises au jour devra être fouillée de manière à pouvoir en conduire l'analyse complète. Le protocole d'intervention devra donc tenir compte de leur nature, de leur volume et de la densité en mobilier archéologique, en privilégiant une fouille manuelle fine et en adaptant le cas échéant les moyens mécaniques (pelle et mini-pelle) et humains.

De manière générale, le protocole d'intervention devra tenir compte des éléments suivants :

- **Les structures complexes** telles que les sols, couches d'incendie en place, niveaux stratifiés, épandages de mobilier et éléments structurés remarquables éventuels (enduits peints, etc.) seront fouillés de manière manuelle et intégrale, dans les limites des normes de sécurité en vigueur. Le mode opératoire choisi devra être présenté précisément dans le projet d'intervention de l'opérateur. Sa mise en place devra faire l'objet d'une concertation avec le Service régional de l'archéologie.
- **Les structures construites** seront documentées en vue d'établir leur mode de construction et de renseigner leurs relations stratigraphiques. Elles seront relevées en plan et en élévation si nécessaire ; les secteurs clefs dans la compréhension des relations stratigraphiques devront faire l'objet de relevés au pierre-à-pierre. Le cas échéant, le démontage de ces structures pourra s'avérer nécessaire, *a minima* partiellement.
- **Les structures en creux** feront l'objet d'une fouille manuelle par moitié successive. Leur remplissage devra faire l'objet de prélèvements (carpologie, palynologie). Le mobilier sera systématiquement recherché et collecté afin d'assurer la datation de ces vestiges.
- **Les couches d'abandon ou de démolition** en place feront l'objet d'une attention particulière afin d'en préciser la nature, y compris par des prélèvements éventuels, et le processus d'effondrement le cas échéant.

- L'opérateur présentera dans son PSI un protocole pour la **fouille de quatre-cents sépultures simples ou cent-soixante complexes** (cf. ci-dessous **Faits funéraires**).
- **Les remblais, voies et fossés** pourront être échantillonnés après validation du Service régional de l'archéologie.
- **La fouille d'un puits** devra être provisionnée en tranche ferme, selon un mode opératoire présenté précisément dans le projet d'intervention de l'opérateur.
- Il conviendra de chercher le maximum d'indices chronologiques, notamment par la collecte systématique du **mobilier**. Un tri de ce mobilier pour étude pourra néanmoins être éventuellement effectué au fur et à mesure du chantier et/ou à la fin de la phase terrain. Le protocole d'élimination sera arrêté avec le SRA.
- Le **détecteur de métaux** devra être utilisé autant que besoin pendant l'opération. Le responsable scientifique pressenti devra présenter une demande d'autorisation au SRA.
- Une **étude géomorphologique** devra être conduite sur l'emprise du terrain. Des analyses micro-morphologiques pourront être réalisées en fonction de l'intérêt archéologique et de la difficulté à caractériser la nature des niveaux archéologiques mis en évidence.

L'ensemble des structures archéologiques découvertes fera l'objet d'un relevé systématique précis par un topographe, de relevés de détail, de clichés photographiques et chacune d'entre elles sera fouillée jusqu'au terrain naturel, afin de permettre son interprétation, sa datation et de recueillir les données matérielles qu'elle recèle.

Des diagrammes stratigraphiques seront fournis à l'appui des plans phasés.

Vestiges funéraires et mortuaires

L'opérateur présentera un protocole de fouille adapté à la nature des vestiges. Des prélèvements et une enveloppe d'analyse en vue de la réalisation de datations radiocarbone supplémentaires devront être prévus, notamment afin de dater les sépultures sans mobilier.

Les sépultures seront fouillées en stratigraphie et par niveaux de nappes. Pour chaque sépulture seront décrits l'architecture, le contenant éventuel et le creusement associé ainsi que le colmatage interne et externe de la structure.

Qu'ils soient associés ou non à une architecture sépulcrale, les restes squelettiques en connexion seront intégralement dégagés et feront l'objet d'une description présentant chacune des grandes sections anatomiques ainsi que les détails permettant de préciser la position du défunt ou l'espace de décomposition. L'appareil funéraire associé (mobilier en dépôt, éléments de parure et de vêture, etc.) devra être spécifié et localisé par rapport au sujet.

Afin d'accélérer l'enregistrement, les descriptions réalisées sur le terrain se référeront à des sépultures types - cercueil, pleine terre - dont l'architecture et les modes de décomposition auront été établis par une démonstration taphonomique caractérisant le milieu de décomposition réalisé sur les premiers ensembles fouillés. Le sexe des individus sera déterminé *in situ* sur les os coxaux, et l'estimation de l'âge au décès pourra faire l'objet d'une évaluation sur le terrain à partir des stades d'éruption dentaire et des degrés d'épiphyssation pour les immatures. Chez les adultes, elle se basera essentiellement sur le degré de fusion de l'extrémité sternale de la clavicule, l'observation de l'état bucco-dentaire ou l'existence de lésions dégénératives le cas échéant.

Les sépultures feront l'objet de photo-relevés calés par des cibles topographiques et les altitudes inférieures et supérieures cotées ; des clichés de détail et cotes de niveau compléteront les descriptions.

Compte tenu de l'incertitude demeurant quant à l'estimation du nombre d'individus présents et de la nécessité de documenter l'intégralité de la séquence stratigraphique de l'ensemble funéraire, il pourra être envisagé au cours de l'opération de définir en concertation avec le SRA un secteur prioritaire de fouille.

La tranche ferme devra prévoir la fouille de quatre-cents sépultures simples (= inhumation primaire individuelle pas ou peu architecturée), **ou cent-soixante complexes** (= inhumation plurielle ou inhumation primaire architecturée). **La présence de ces deux grands types devra être prise en compte dans le projet scientifique d'intervention.**

Les moyens envisagés pour la fouille des dépôts funéraires et mortuaires devront être ajustés à la réalité des structures qui pourront prendre des faciès très variés. En ce sens, il sera impératif de discuter des stratégies de fouille avec le Service régional de l'archéologie en temps réel, et surtout, au préalable, d'opérer un décapage permettant une comptabilité et une pré-caractérisation des structures à fouiller.

Moyens mécaniques

Des moyens mécaniques (mini-pelle) devront être prévus hors décapage en quantité suffisante pour répondre à l'ensemble des objectifs. Il incombera à l'opérateur de préciser dans son PSI la méthodologie appliquée.

Prélèvement et analyses

En fonction des potentialités du terrain et des problématiques énoncées seront réalisés tous prélèvements utiles pour l'approche paléo-environnementale (sédimentologie, palynologie, carpologie, anthracologie, phosphates, etc.) ou les études technologiques (matériaux, processus d'altération...), ainsi que des prélèvements de bois, charbon de bois, de mobilier osseux, dans le respect des protocoles nécessaires pour effectuer les analyses ultérieures et les mesures d'âge radiocarbone ou dendrochronologique.

Une enveloppe d'analyse permettant de réaliser les datations et analyses attendues sera prévue dans le budget de l'opération (au moins **20 datations absolues**). Une enveloppe sera également prévue pour des prélèvements micromorphologiques au sein d'éventuels foyers et de niveaux de sols.

Mobilier et stabilisation

Un protocole et une provision de moyens pour le prélèvement, l'étude et la stabilisation du mobilier sensible (notamment bois, métal et verre), notamment pour **le mobilier conservé en milieu humide**, devront également être intégrés au projet scientifique de l'opérateur. A cet effet, l'opérateur fera appel, en tant que de besoin, à la participation de spécialistes ou de laboratoires compétents pour le prélèvement et l'étude du mobilier issu de la fouille. Une fiche de suivi indiquant le mode de traitement et le lieu provisoire de conservation sera attachée à chacun d'entre eux. La DRAC (Service régional de l'archéologie) sera informée de tout mouvement de mobilier.

4.2.2. Tranches conditionnelles

- **Tranche conditionnelle 1**

En cas de structures présentant une **complexité nécessitant la mise en place de protocoles d'intervention spécifique** (couche d'incendie en place, sol stratifié, four artisanal) le protocole prévu pour la tranche ferme sera appliqué.

Des prélèvements seront effectués en vue de la réalisation d'analyses. Cette tranche prévoira également la mise à disposition de moyens mécaniques. Ces moyens complémentaires seront éventuellement engagés en fonction des découvertes et notamment du volume global de tous les types de vestiges concernés finalement mis au jour, après vérification de la nature de l'ensemble et la mise en place d'une stratégie de fouille adaptée.

- **Tranche conditionnelle 2**

En cas de découverte de plus de quatre-cents tombes simples, ou cent-soixante complexes (cf. *supra*), le protocole prévu pour la tranche ferme sera appliqué pour la fouille de **cinquante tombes simples supplémentaires, ou vingt complexes**. Un budget d'analyse spécifique sera prévu pour cette tranche conditionnelle.

- **Tranche conditionnelle 3**

Afin de faire face à la découverte de **vestiges immobiliers nécessitant une dépose** (revêtements de sol et muraux *in situ* ou effondrés), l'opérateur devra prévoir les moyens adaptés à l'intervention et à leur conservation provisoire. Le choix des vestiges à déposer, les modalités de cette dépose ainsi que l'incidence sur le planning de l'intervention devront être validés par le Service régional de l'archéologie qui aura été averti sans délai de la découverte.

- **Tranche conditionnelle 4**

En cas de mise au jour, sous le niveau de la nappe hydraulique, d'une densité ou d'une épaisseur stratigraphique non identifiée lors du diagnostic (vestiges antiques ou antérieurs à l'Antiquité), le protocole prévu dans le cadre de la tranche ferme sera appliqué. Celui-ci prévoit la mise à disposition de **moyens mécaniques, ainsi que la mise en place d'un blindage hydraulique ou de palplanches, associés à un système de pompage ou de rabattement de nappe destiné à la gestion de l'eau**.

Ces moyens complémentaires pourront être engagés en fonction des découvertes réalisées, si des éléments significatifs susceptibles de renouveler la connaissance des occupations anciennes de la zone sont identifiés. Ils permettront la documentation de ce niveau inférieur en raison de son apport, notamment selon le volume global des vestiges finalement mis au jour, après vérification de leur nature et définition d'une stratégie de fouille adaptée. Leur mise en œuvre sera envisagée, en concertation avec le SRA, sur **un secteur prioritaire de fouille de 100 m²**.

Des prélèvements seront effectués en vue de la réalisation d'analyses. Le cas échéant, l'équipe sera renforcée par un responsable de secteur.

- **Tranche conditionnelle 5**

Une tranche conditionnelle sera prévue afin de permettre la fouille, le traitement et la conservation préventive d'éventuels vestiges saturés en eau mis au jour au cours de l'opération. Cette tranche pourra être activée en fonction de la nature, de l'état de conservation et de l'importance des vestiges concernés, notamment en présence de structures ou de mobiliers organiques particulièrement sensibles (bois, cuir, fibres végétales, éléments fauniques, etc.) conservés en milieu humide.

La mise en œuvre de cette tranche conditionnelle impliquera l'adaptation des moyens techniques et méthodologiques de fouille afin de garantir la stabilité des contextes humides et la bonne conservation des matériaux exhumés. Elle pourra notamment prévoir :

- la mise en place de dispositifs de gestion et de contrôle de l'eau (pompage, rabattement de nappe, cuvelage ou dispositifs de confinement) ;
- le recours à des moyens mécaniques spécifiques et à des équipements de sécurisation adaptés aux conditions d'intervention en milieu humide ;
- l'intervention de spécialistes de la conservation préventive et, le cas échéant, d'experts des matériaux organiques gorgés d'eau ;
- l'organisation de protocoles de prélèvement, de conditionnement, de stockage temporaire et de transport adaptés aux vestiges sensibles ;
- la réalisation d'analyses et d'études spécifiques destinées à documenter les conditions de conservation, la nature des matériaux et les modalités de traitement à mettre en œuvre ;
- la stabilisation des mobiliers organiques conservables.

L'activation de cette tranche conditionnelle sera envisagée en concertation avec le SRA, après évaluation des découvertes réalisées et définition d'une stratégie d'intervention adaptée aux enjeux scientifiques et conservatoires du site.

4.3 Attendus de la phase étude

La phase d'étude devra inclure :

- Une analyse complète de l'ensemble du mobilier ;
- Une acquisition des données biologiques individuelles ayant pour objectif d'établir le recrutement de l'espace funéraire (répartition par âge et par sexe).

Le rapport devra comporter un catalogue analytique des sépultures reprenant pour chacune d'elles la caractérisation *a minima* mentionnée ci-dessus (4.2.1 : *Vestiges funéraires et mortuaires*) : localisation, données stratigraphiques, données biologiques, type de sépulture et mobilier associé, datation et degré de conservation osseuse le cas échéant. Le contenu et la présentation de ce catalogue, qui devra être illustré (schéma de localisation de la sépulture et une photographie *a minima*), pourront faire l'objet d'un ajustement en fonction des données de terrain.

A l'issue de la phase terrain et du traitement primaire du mobilier, des restes humains et des données, une réunion devra être organisée en concertation avec le Service régional de l'archéologie afin de préciser le protocole et les attendus de l'étude, ainsi que les moyens alloués.

5. Agrément, responsable d'opération et composition indicative de l'équipe de fouille

5.1 Agrément

L'opérateur sera agréé ou habilité pour les périodes suivantes : **Antiquité, Moyen Age et époque moderne.**

5.2 Responsable d'opération :

La Préfète de région désignera le responsable scientifique de l'opération qui devra assurer la direction effective de l'opération. Il s'agira d'un **archéologue des périodes historiques, rompu aux contextes urbains**. L'opérateur devra proposer le nom du responsable d'opération et indiquer sa disponibilité (état des opérations antérieures / rapport rendu ou en cours).

5.3 Composition indicative de l'équipe de fouille

En tranche ferme et en tranches conditionnelles 1, 2, 4 et 5, l'équipe se composera, à titre indicatif, pendant toute la phase terrain :

- D'un responsable d'opération,
- D'un adjoint / RS archéologue dont la spécialité chronoculturelle compléterait celle du responsable d'opération,
- D'un adjoint / RS archéoanthropologue,
- D'un nombre adapté de techniciens pour mener à bien la fouille dans les règles de l'art ;
- D'un nombre adapté de techniciens rompus à la fouille de sépultures, **en sus de l'équipe de fouille.**

Un topographe et un géomorphologue devront assister régulièrement l'équipe de fouille.

Les conducteurs d'engins mécaniques doivent être en sus de l'équipe de fouille.

6- Durée prévisible de l'opération, tranches conditionnelles

Le démarrage de l'opération sera notifié au conservateur régional de l'archéologie 15 jours auparavant.

La phase préparatoire devant intégrer une rencontre entre le service régional de l'archéologie et le responsable d'opération, un rendez-vous sera pris par avance auprès du SRA.

La fouille comprend une tranche ferme et le cas échéant cinq tranches conditionnelles.

6.1 Tranche ferme

La durée minimale de la fouille sera de **170 jours ouvrés**, hors décapage, en incluant la surveillance de travaux.

Les moyens humains consacrés à la phase post-fouille seront au moins équivalents à **100%** de la phase terrain, hors décapage, et à **150 % pour les vestiges anthropobiologiques (inhumation simple)**.

Bilan documentaire

Un bilan documentaire sera provisionné pour une durée de **10 jours ouvrés** afin d'établir un recollement de la documentation de fouille existante, non publiée (cf. Ducourthial 2022), mais également, pour les périodes médiévale et moderne, afin de cibler les recherches complémentaires en archives qui pourront s'avérer pertinente dans le cadre de cette intervention. La méthodologie et les moyens alloués à cette étude devront clairement apparaître dans le projet scientifique d'intervention.

6.2 Tranches conditionnelles

La mise en place d'une ou plusieurs tranches conditionnelles devra être prévue dans le projet d'opération. Ces tranches conditionnelles seront éventuellement engagées, indépendamment ou conjointement, pour tout ou partie, en fonction des découvertes et à la demande du Service régional de l'archéologie après tenue d'une réunion sur le chantier en présence, si possible, d'un représentant de l'aménageur.

- Une tranche conditionnelle 1 sera provisionnée pour une durée de **10 jours ouvrés**. Les moyens humains consacrés à la phase post-fouille seront au moins équivalents à **100%** de la phase terrain. Cette tranche conditionnelle pourra être déclenchée **deux fois**.
- Une tranche conditionnelle 2 sera provisionnée pour une durée de **15 jours ouvrés**. Les moyens humains consacrés à la phase post-fouille seront au moins équivalents à **150 % (en cas d'inhumation simple)** de la phase terrain. Cette tranche conditionnelle pourra être déclenchée **quatre fois**.
- Une tranche conditionnelle 3 est à prévoir pour la dépose de mosaïques, de pavements ou de panneaux d'enduits, pour une surface indicative globale de 50 m². Il sera fait appel à un prestataire spécialisé. La dépose devra être provisionnée par l'opérateur. L'incidence sur le planning de l'intervention devra être validée par le Service régional de l'archéologie.
- Une tranche conditionnelle 4 est à prévoir en cas de mise au jour, sous le niveau de la nappe, d'une densité ou d'une épaisseur stratigraphique non identifiée lors du diagnostic, pour une durée de **15 jours ouvrés**. Les moyens humains consacrés à la phase post-fouille seront au moins équivalents à **100%** de la phase terrain. Cette tranche conditionnelle pourra être déclenchée **deux fois**.

- Une tranche conditionnelle 5 sera provisionnée afin de permettre la fouille, le traitement et la conservation préventive d'éventuels vestiges saturés en eau mis au jour au cours de l'opération pour une durée de **10 jours ouvrés**. Les moyens humains consacrés à la phase post-fouille seront au moins équivalents à **100%** de la phase terrain. Cette tranche conditionnelle pourra être déclenchée **deux fois**.

Dès l'achèvement de la phase de décapage, l'opérateur présentera un plan des vestiges qui sera mis à jour au fur et à mesure du chantier.

Durant la phase terrain, l'opérateur fournira un bilan hebdomadaire d'avancement du chantier, avec des photos et/ou des plans.

A l'issue de la phase terrain un projet de programmation des moyens prévus pour la phase post fouille (compétences, planning, analyses) sera transmis au SRA. Un bilan mensuel sera fourni.

En cas de découverte immobilière ou exceptionnelle, l'opérateur préviendra le service régional de l'archéologie afin que le service régional de l'archéologie prenne les mesures qui s'imposent.

7- Mise en forme des données et rapport de fouille

Le délai limite pour la remise du rapport final au S.R.A. est fixé à 24 mois après la date d'achèvement de la phase de terrain.

Le rapport final sera remis en 4 exemplaires papier, et 1 CD-Rom.

Il sera accompagné de la transmission de l'emprise fouillée sous format numérique (shape ou geopackage).

Il respectera les normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques définies par l'arrêté du 27 septembre 2004, publié au J.O. du 14 octobre 2004, par le cahier des charges du service régional de l'archéologie.

A la remise du rapport, le mobilier et la documentation sont remis à l'État.

Fait à Lyon, le 03/07/26

Pour le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et par délégation,
La directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,

Le conservateur régional adjoint de l'archéologie



Jonhattan VIDAL

Présentation quantitative des moyens humains et matériels proposés		Projet opérateur		
		Unité d'œuvre	forfait	jour/h
Etudes préliminaires (documentaire, prospections)	Durée de l'étude préliminaire (en jours ouvrés)			
	Moyens humains Etudes préliminaires (en J/H)			
Moyens de la phase de préparation de l'opération	Durée phase préparation (en jours ouvrés)			
	Moyens humains phase préparation (en J/H)			
Phase de décapage	Durée phase décapage (en jours ouvrés)			
	Moyens humains phase décapage (en J/H)			
	Moyens mécaniques affectés au décapage			
Moyens pour la phase de fouille en tranche ferme	Durée terrain (en jours ouvrés)			
	Moyens humains / GLOBAL TERRAIN (en J/H)			
	Moyens encadrement : responsable scientifique			
	Adjoint, chefs de secteurs (en J/H)			
	Moyens en techniciens (en J/H)			
	Moyens en spécialistes et intervenants divers :			
	géo-archéologue, anthropologue, topographe... (en J/H)			
	moyens mécaniques affectés en tranche ferme			
Moyens pour la phase étude/post-fouille	Durée étude post-fouille (en jours ouvrés)			
	Moyens humains /GLOBAL POST-FOUILLE (en J/H)			
	Moyens encadrement : responsables scientifiques			
	Adjoint, chefs de secteurs (en J/H)			
	Moyens en techniciens et infographistes, DAO et PAO (en J/H)			
	Moyens en spécialistes et intervenants divers			
	Étude des mobiliers, études paléoenvironnementale (en J/H)			
	Enveloppe analyses (HT, en euros)			
	Enveloppe conservation préventive et conditionnement (HT, en euros)			
Moyens proposés pour chaque tranche conditionnelle à décliner en autant de tranches que de besoin	Durée terrain (en jours ouvrés)			
	Moyens humains phase terrain (en J/H)			
	Moyens humains phase étude (en J/H)			
	Enveloppe analyses (HT, en euros)			
	Enveloppe conservation préventive et conditionnement (HT, en euros)			
	Moyens mécaniques supplémentaires			